



Direction des routes et des infrastructures

Réunion du 12 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024

Délibération N° 2

ADHESION A ECORSE TP

Réseau de collectivités, d'entreprises et de laboratoires contribuant à l'aménagement durable du territoire dans une dynamique d'innovation et de préservation de l'environnement au sein de la filière Travaux Publics

Président : Mme Claude CANNET

Membres présents : AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAUULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant qu'Ecorse TP est une association œuvrant à l'échelle interrégionale sur les sujets de la transition des territoires en matière de travaux publics,

Considérant que cette association regroupe des collectivités, des entreprises et des laboratoires contribuant au renforcement du tissu économique et forme un lieu de collaboration, de partage et d'expression de l'intelligence collective, de la conception jusqu'à l'exploitation des ouvrages,

Considérant qu'Ecorse TP intervient auprès des acteurs de la filière Travaux Publics pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique et qu'elle assure également le relai technique des dispositions ou réglementations nationales en la matière,

Considérant de l'intérêt du Département à adhérer à Ecorse TP,

Considérant que la période initiale d'adhésion de 4 ans court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine et que le montant de la contribution annuelle due par les Départements adhérents s'élève à 800 €,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion du Département à Ecorse TP à partir de 2024 pour une période initiale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, adhésion tacitement renouvelable par période d'un an ensuite,
- d'autoriser chaque année le règlement de la contribution annuelle due, soit 800 €,
- et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme «Plan environnement», l'opération «2024 – actions plan environnement», l'article 6281.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le

Publié ou Notifié le

Affiché le

02/05/2024

03/05/2024

